



## RÉSOLUTION D'ACTUALITÉ DU CONSEIL NATIONAL FÉDÉRAL DE LA FEETS-FO DES 17 ET 18 JUIN 2026

Le nombre de conflits armés impliquant au moins un Etat a doublé en 15 ans et s'élève à un niveau record depuis 1946.

### CAPITALOCÈNE<sup>1</sup> : LA GUERRE GÉNÉRALISÉE

Le CNF rappelle que derrière les discours identitaires, racistes, sexistes, nationalistes ou de mépris de classe, il y a des intérêts économiques. L'infériorisation de l'autre ne vise qu'à dominer pour exploiter.

Le CNF rappelle l'opposition existentielle du syndicalisme libre et indépendant, fondé sur la solidarité entre tous les travailleurs, avec ces logiques et stratégies belliqueuses.

Ces comportements prédateurs contre les travailleurs et les ressources naturelles sont à la base, depuis l'avènement du capitalisme mondial, du dépassement des limites planétaires nécessaires au maintien de conditions de vie humaines.

Le CNF rappelle que l'organisation syndicale porte un projet d'émancipation des travailleurs et doit à ce titre lutter contre l'exploitation des individus et de l'environnement.

Le CNF dénonce la mondialisation débridée de l'économie. Elle appauvrit et exploite les travailleurs partout dans le monde au bénéfice des plus riches et fragilise dangereusement nos sociétés en exposant nos approvisionnements essentiels aux moindres perturbations des trafics maritimes actuellement dans le détroit d'Ormuz ou en Mer Rouge.

Le CNF dénonce l'exploitation politique et économique de la guerre pour attaquer la démocratie et l'état de droit, avec le paquet « mobilité militaire » de la Commission Européenne et en France l'actualisation de la loi de programmation militaire, qui permet la mise en place d'un état d'alerte par simple décret présidentiel.

A chaque fois, les droits des travailleurs, notamment syndicaux et de grève, sont considérés comme des obstacles à la stabilité et la sécurité du pays.

### INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : LA MENACE FANTÔME

Le CNF se préoccupe de la généralisation de l'usage des Intelligences Artificielles au travail. L'IA devient un nouveau facteur de compétitivité. D'ores-et-déjà les salariés sont mis

en concurrence avec l'IA, participent à son apprentissage à leur insu et voient leurs emplois menacés ou dépouillés d'une partie de leurs missions.

Le CNF affirme que les gains de productivités de l'IA doivent être mis au service de l'amélioration des conditions de travail et de la diminution du temps de travail et non de son intensification, au seul bénéfice des entreprises.

Le CNF estime que la propagation sans réserve de l'IA dans toutes les activités humaines menace notre indépendance en tant que société vis-à-vis des entreprises propriétaires de ces technologies mais aussi en tant qu'humanité en matière de connaissances et de savoir-faire.

Le maintien des qualifications et des capacités intellectuelles humaines face à l'IA doit être un impératif de l'organisation syndicale.

Le CNF revendique par conséquent une régulation des usages de l'IA, aussi bien pour des raisons sociales qu'environnementales. Les progrès scientifiques permis et promis par les IA opératoires spécialisées ne doivent pas servir d'alibi au développement à outrance d'IA généralistes commerciales consommatrices de ressources.

Le CNF considère que le sujet du déploiement de l'IA doit être au coeur de l'anticipation syndicale à tous les niveaux : conséquences sur l'emploi (quantité et qualité), privatisation des savoirs et connaissances, besoins en formations, transitions professionnelles imposées, financement de la protection sociale, impacts environnementaux... En conséquence le CNF décide de créer une commissions spéciale sur l'IA qui rendra ses travaux au prochain congrès de la Fédération.

### SERVICES PUBLICS : ÉCONOMIE DE GUERRE SOUS COMMANDEMENT PRÉFECTORAL

Le CNF dénonce depuis de nombreuses années la dégradation continue des moyens consacrés aux services publics. Dans un contexte politique de plus en plus communautarisé et dans lequel l'adhésion à la République est sans cesse questionnée, le CNF rappelle qu'il n'y a pas de République sans services publics.

Le CNF s'insurge de la concentration antidémocratique des pouvoirs dans les seules mains des préfets, notamment celui de déroger à la réglementation nationale, rompant avec

1 Responsabilité du système capitaliste dans l'épuisement des ressources et de la biodiversité

le principe d'égalité et d'unité républicaine sur l'ensemble du territoire.

A l'heure où les équilibres mondiaux sont partout menacés, remettant fortement en cause nos conditions de vie (approvisionnements, coût de la vie, environnement), la reconstruction de services publics de qualité avec les moyens d'agir est une nécessité absolue pour la justice et la cohésion sociale et l'unique garantie, maintes fois démontrée ces dernières années, de résilience face aux crises.

Cela nécessite des agents sous statut, protégés et correctement rémunérés. Le CNF dénonce à ce titre la perte de pouvoir d'achat drastique des agents publics depuis 30 ans.

A l'inverse, le CNF dénonce la précarisation croissante de la fonction publique et la privatisation continue de missions y compris régaliennes à des sociétés privées, par nature dépendantes de leurs clients et motivées par les profits plus que par l'intérêt général.

Le CNF s'insurge de la soumission des services publics aux lobbies économiques, les services, agences et agents étant de plus en plus pointés du doigt voire sanctionnés dans l'exercice pourtant exemplaire de leurs missions.

Le CNF dénonce les 40 milliards d'euros de coupes budgétaires organisées par le gouvernement en 2026 et dénonce les déclarations du ministre des Comptes Publics qui annonce de nouveau des coupes à hauteur de 40 milliards pour le budget 2027. Cela ferait 80 milliards d'euros en deux ans et autant de coupes contre les services publics, véritable richesse pour toute la population.

## DÉBAT POLITIQUE : LE BAL ANTISOCIAL

Le CNF constate que la situation parlementaire du pays, avec de plus en plus de propositions de loi d'initiative parlementaire, conduit à court-circuiter l'expertise des ministères et contourner les espaces de consultation paritaires.

Dans un climat politique devenu particulièrement électoraliste et démagogique, le CNF dénonce la multiplication de mesures et lois aux effets contreproductifs, voire dangereux et/ou catastrophiques pour les travailleurs comme sur le narcotrafic (implication et exposition de travailleurs non formés à la lutte contre le banditisme) ou le cumul emploi-retraite.

Le CNF fustige la fausse-suspension de la réforme des retraites, qui produira simplement ses effets de façon différée. Le CNF revendique l'abrogation des réformes des retraites successives et exige le retour de la retraite à 60 ans avec 37,5 années de cotisation.

Le CNF dénonce les attaques politiques contre le salaire différé, qui proposent d'aligner le salaire net sur le salaire brut. Cela reviendrait au minimum à étatiser la sécurité

sociale en substituant un impôt ou une taxe aux cotisations sociales, au pire à la privatiser, avec in fine un surcoût évident pour les salariés.

Le CNF rappelle que le déficit des différents piliers la sécurité sociale (assurance chômage, retraites, maladie) ne proviennent que de la diminution des recettes causées par les exonérations de cotisations et la modération salariale. Par conséquent, le CNF rappelle ses revendications fondamentales que sont :

- La suppression des exonérations de cotisations sociales, patronales mais aussi salariales,
- L'augmentation du SMIC et des grilles de salaire conventionnelles.

Le CNF réaffirme son attachement au syndicalisme libre et indépendant. A ce titre, aucune consigne de vote ne sera donnée lors des élections présidentielles à venir.

Le CNF rappelle néanmoins qu'indépendance ne signifie ni neutralité ni indifférence et enjoint la fédération à réagir fermement à toute atteinte aux droits des travailleurs, notamment syndicaux. La volonté d'effacement du 1er mai traduit à ce titre la haine des politiciens pour les luttes sociales et syndicales.

De même, le CNF voit dans l'affaire des locaux syndicaux de Carcassonne une preuve supplémentaire de l'hostilité intrinsèque de l'extrême droite à l'égard du syndicalisme.

Le CNF appelle la fédération et invite la confédération à poursuivre leur travail de formation et de communication, meilleurs outils contre les idées liberticides, xénophobes, sexistes, racistes, antisémites et homophobes, portées par ceux qui font de la haine leur fond de commerce, notamment l'extrême-droite.

En ces temps de post-vérité et de glissement autoritaire, le CNF estime plus que jamais que la syndicalisation des salariés est une urgence démocratique et que l'action syndicale libre et indépendante, agissant sur mandat impératif, est la seule capable de porter l'émancipation des travailleurs.

Le CNF réaffirme son attachement à la négociation collective, à la défense des statuts de la fonction publique, à l'augmentation des salaires et des pensions et à l'amélioration des conditions de travail.

Le CNF appelle les syndicats et sections syndicales à poursuivre leurs efforts pour construire et développer le rapport de force pour faire aboutir les revendications.

Votée à l'unanimité moins une abstention

